



SOCIEDADE DE ADVOGADOS, SP, RL  
ROGÉRIO FERNANDES FERREIRA  
& ASSOCIADOS

---

**RÉSEAU D'EXPERTS**

**LA TAXATION DE LA CRYPTOMONNAIE  
AU PORTUGAL**

Rogério M. Fernandes Ferreira

## CONFIDENTIALITÉ

Cette information est destinée à être distribuée après clients et collègues et les informations qui y figurent sont fournies de manière générale et abstraite.

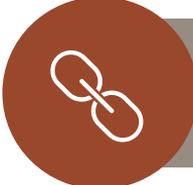
Ce document ne doit pas être utilisé comme base pour prendre des décisions et il convient de demander un avis juridique professionnel pour des cas spécifiques.

Le contenu de cette information ne peut pas être reproduit, en totalité ou partiellement, sans le consentement exprès de l'auteur. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur ce sujet, veuillez contacter le cabinet d'avocats ROGÉRIO MANUEL R. C. FERNANDES FERREIRA & ASSOCIADOS – SOCIEDADE DE ADVOGADOS, SP, RL ([contact@rfflawyers.com](mailto:contact@rfflawyers.com)).

# INDEX

- 1. Que sont les cryptomonnaies?**
- 2. Pourquoi les revenus de cryptomonnaies devraient-ils être imposés?**
- 3. Quelles peuvent être les opérations fiscalement pertinentes avec les cryptomonnaies?**
- 4. L'impôt sur le revenu : Impôt sur le revenu des sociétés et impôt sur le revenu des personnes physiques**
  - 4.1. Impôt sur les sociétés**
  - 4.2. Impôt sur le revenue des personnes physiques**
- 5. TVA**
- 6. Droit de timbre**
- 7. Conclusions**

# 1. QUE SONT LES CRYPTOMONNAIES?

-  Jetons numériques (certains sont sérieux, d'autres sont des escroqueries) qui peuvent être échangés électroniquement
-  Sécurisé par la cryptographie (codes) et basé sur la technologie blockchain (réseau de validation *peer-to-peer*)
-  Actifs spéculatifs qui ne sont pas sous le contrôle d'une autorité centrale

## 2. POURQUOI LES REVENUS DES CRYPTO-MONNAIES DEVRAIENT-ILS ÊTRE IMPOSÉS?

Les crypto-monnaies ne sont pas des monnaies (marchandises ou monnaie-fiat) mais des actifs en nature (elles ont une correspondance en capital convertible en un montant pécuniaire)

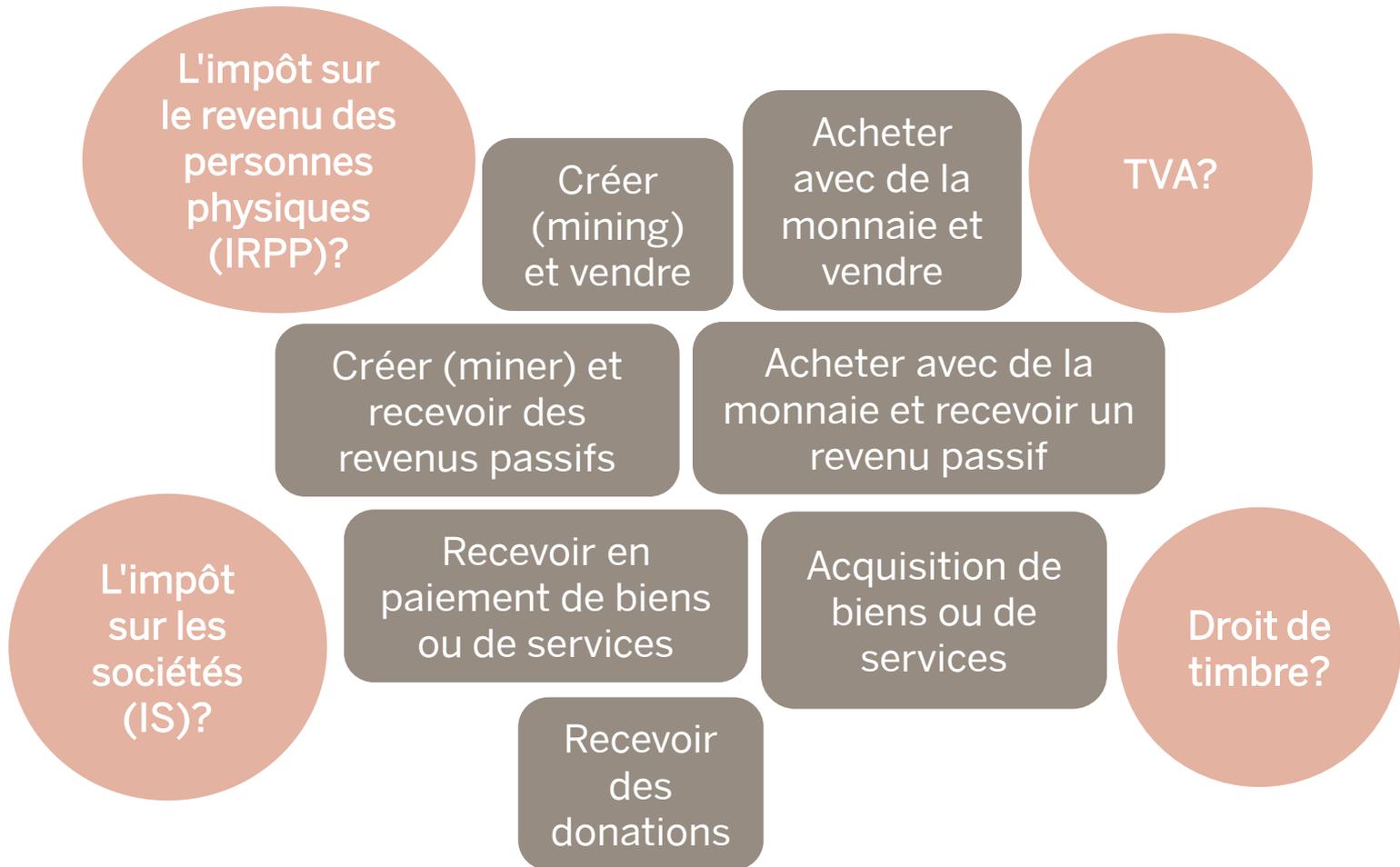


Ainsi

Représentent nécessairement la capacité contributive (fiscale) de ceux qui les possèdent et les utilisent

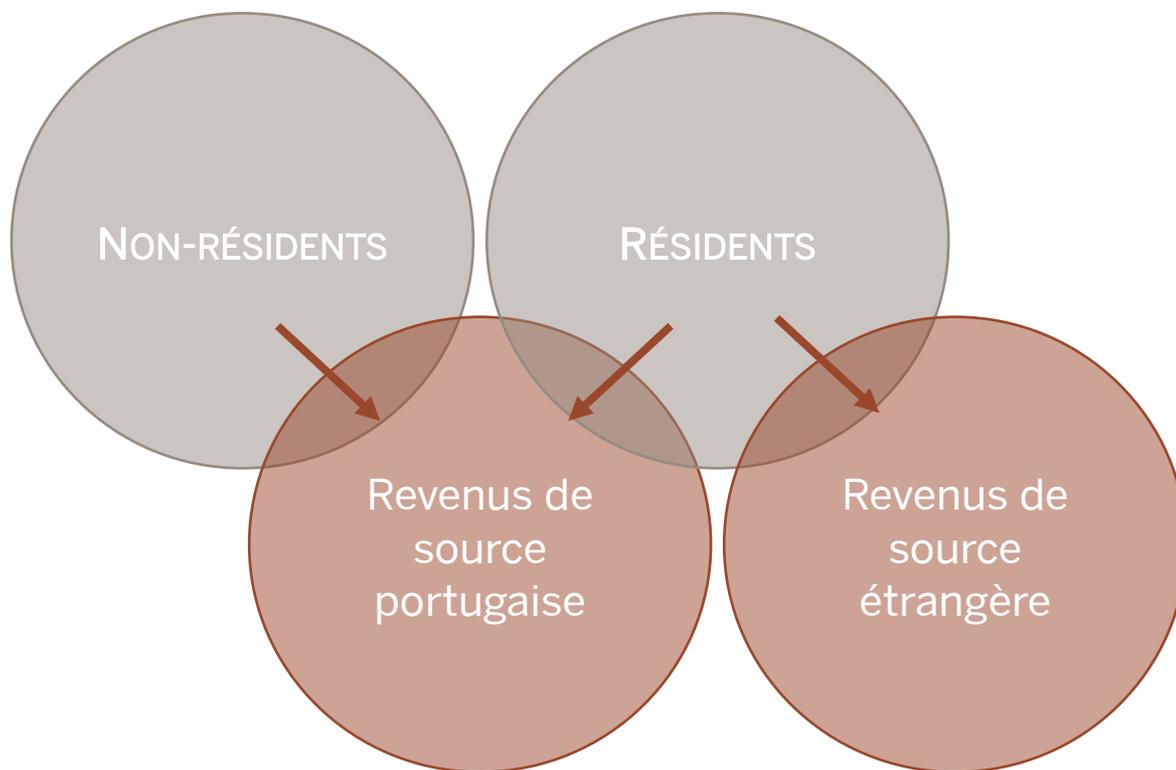


### 3. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES OPÉRATIONS FISCALEMENT PERTINENTES AVEC LES CRYPTOMONNAIES?



# 4. L'IMPÔT SUR LE REVENU : IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS ET IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Individus ou Sociétés



# 4.1. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Les entreprises sont imposées à titre de IS

Sur le bénéfice comptable avec les ajustements fiscaux correspondants (bénéfice imposable)

Les revenus des cryptomonnaies doivent être comptabilisés et inclus dans le revenu imposable de l'entreprise

Ainsi

Les revenus des cryptomonnaies perçus par une entreprise sont imposables au titre de l'IS

## 4.2. IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Les particuliers sont imposés à titre de l'IRPP

Sur le revenu imposable des catégories suivantes :

A – Revenus de l'emploi

B – Revenus des entreprises et des professions libérales

E – Revenus d'investissement

F – Revenus de location

G – Plus-values en capital

H – Pensions

## 4.2. IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (CONT.)

A – Revenus de l'emploi

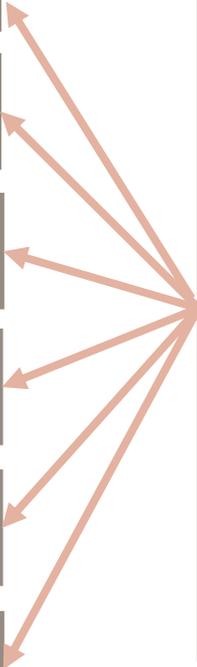
B – Revenus des entreprises et des professions libérales

E – Revenus d'investissement

F – Revenus de location

G – Plus-values en capital

H – Pensions



Si un contribuable perçoit des salaires, des honoraires, des dividendes, des intérêts, des loyers, le paiement de la vente d'actions ou de maisons, ou des pensions en cryptomonnaie, cela doit être considéré comme des paiements en espèce et imposé dans chaque catégorie.

## 4.2. IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (CONT.)

B – Revenus des entreprises et des professions libérales

Si un contribuable génère des cryptomonnaies et les vend subséquemment, ce revenu doit être perçu comme une activité d'extraction ou comme la création d'un bien intellectuel et taxé dans la catégorie B

## 4.2. IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (CONT.)

~~G – Plus-values en capital~~

Si un contribuable investit dans les cryptomonnaies en achetant et en vendant ces actifs, le revenu perçu ne peut pas être imposé comme une plus-value dans la catégorie G (qui est une catégorie fermée et ne prévoit pas la vente de ces actifs - AFP).

## 4.2. IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (CONT.)

B – Revenus des entreprises et des professions libérales



Officiellement (par le biais de réponses contraignantes - qui n'engagent que les contribuables qui les ont demandées), l'administration fiscale a déclaré que ces revenus ne pouvaient être imposés que s'ils étaient perçus dans le cadre d'une activité indépendante, dans la catégorie B.

Les gains réalisés par les contribuables avec des cryptomonnaies ont déjà été imposés dans cette catégorie.

## 4.2. IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (CONT.)

### Problèmes:

- Les activités indépendantes peuvent être exercées régulièrement ou non (actes isolés).
- Finalité commerciale (que l'investissement dans les cryptomonnaies, dans la plupart des cas, ne semble pas avoir)

B – Revenus des entreprises et des professions libérales



# 5. TVA

TVA est un impôt sur la consommation, prélevé sur l'achat ou l'importation de certains biens ou sur l'achat de certains services

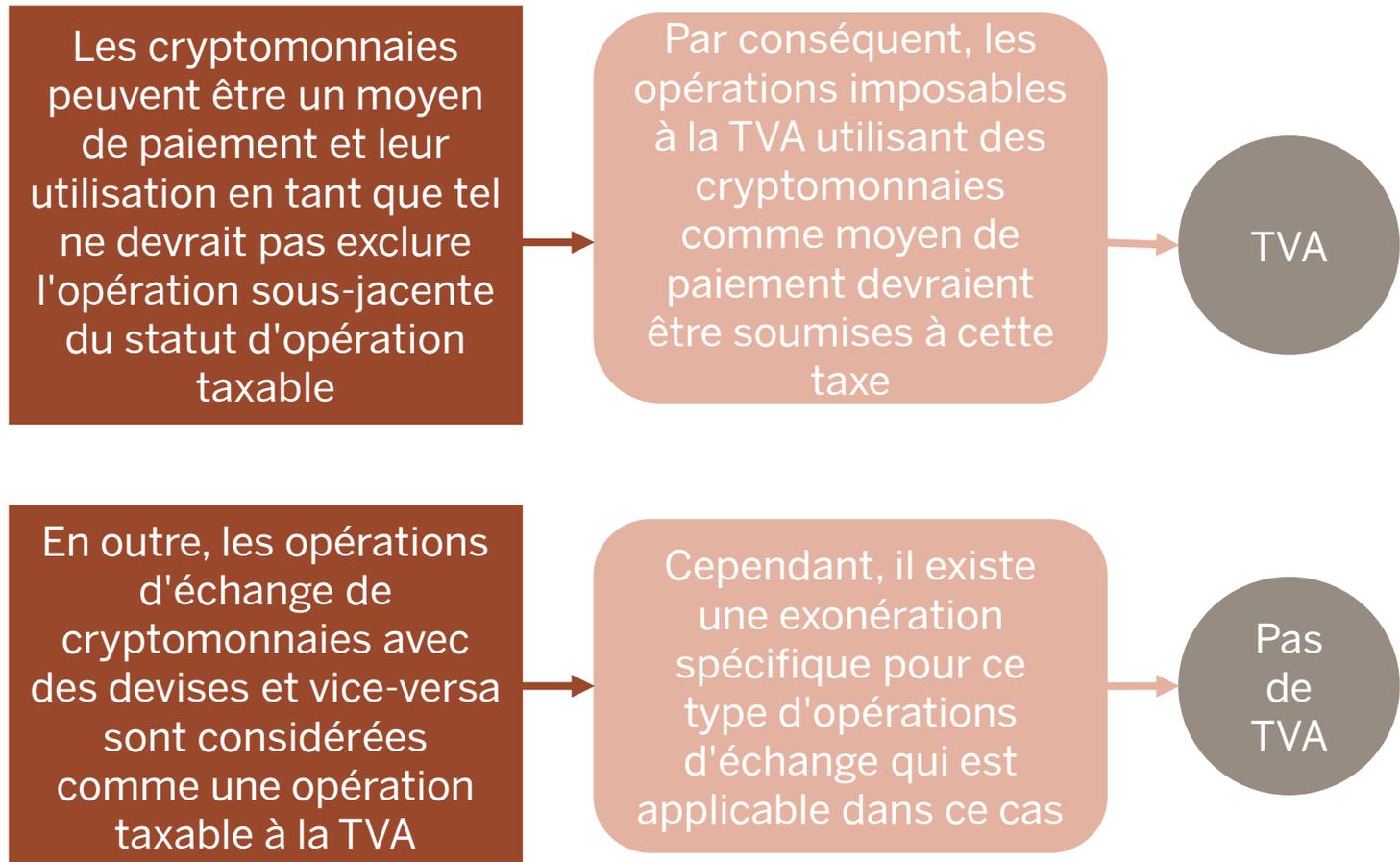
En termes généraux :

- Payé par l'acheteur
- Chargé par le prestataire si ce contribuable est considéré comme un assujetti à l'impôt sur les sociétés ou à la catégorie B de l'IRPP

Ainsi

Un particulier ou une entreprise peut être tenu d'appliquer la TVA sur les opérations imposables

## 5. TVA (CONT.)



## 6. DROIT DE TIMBRE

Le droit de timbre est un impôt prélevé sur tous les actes et contrats spécifiquement prévus par la loi, à savoir sur les donations

Les cryptomonnaies peuvent être un moyen de paiement et leur utilisation en tant que tel ne doit pas exclure l'opération sous-jacente du champ d'application de l'impôt

Les donations de cryptomonnaies peuvent être perçues comme des donations d'actifs

Ainsi, si toutes les conditions sont vérifiées (notamment le fait que l'opération soit considérée comme située sur le territoire portugais aux fins du droit de timbre), elle devrait être soumise à cet impôt

# 7. CONCLUSIONS

#1  
Le Portugal n'est pas un "paradis fiscal" des cryptomonnaies et dispose de règles générales applicables aux opérations liées aux cryptomonnaies

#2  
Cependant, en fonction de l'opération particulière en question et de la situation personnelle et fiscale globale du contribuable, certaines opérations de cryptomonnaies et les revenus de ces actifs peuvent ne pas être imposés au Portugal

#3  
Des règles plus spécifiques apporteraient une plus grande sécurité

#4  
Notamment en vue d'une meilleure conjugaison avec des régimes spéciaux tels que le régime des Résidents Non Habituels

**Merci !**

**Rogério Fernandes Ferreira**

**[rff@rfflawyers.com](mailto:rff@rfflawyers.com)**

**T. +351 215 915 220**



Lisboa

Praça do Marquês de Pombal,  
n.º 16 – 5.º (recepção) & 6.º andares  
1250-163 Lisboa  
Portugal

contacto@rffadvogados.com  
T. + 351 21 591 52 20  
F. + 351 21 591 52 44  
[www.rffadvogados.com](http://www.rffadvogados.com)  
[www.taxandlegalbyrff.com](http://www.taxandlegalbyrff.com)

Porto

Rua Eng.º Ferreira Dias,  
n.º 924, 4100-241 Porto  
Portugal



GPS

N 38 43 30 // W 9 08 56

rff.advogados

